



L'ACTUALITÉ

LE CONSEIL DES PROFESSIONS S'EST RÉUNI LE 2 OCTOBRE

**Politique technique et professionnelle, relations avec les Pouvoirs publics et les partenaires, travaux des UNA, JPC...
l'essentiel de l'actualité des professions en une journée.**

Le Conseil des Professions s'est ouvert par une discussion sur l'hypothèse d'un référencement des NF DTU dans la réglementation, hypothèse que l'administration envisage sérieusement en ce qui concerne l'ITE. Le Conseil rejette cette idée et fera connaître cette position à la DHUP, la DGEC et à l'AFNOR

Cette problématique a conduit le Conseil à rappeler que la CAPEB était toujours prête à mettre son expertise au service des Pouvoirs publics à condition toutefois qu'elle soit concertée en amont de l'élaboration des textes réglementaires et à fortiori avant leur parution. L'expérience montre que les positions de politique professionnelle sont généralement mieux portées lorsqu'elles sont issues d'un travail partagé au sein d'une filière. Le Conseil a souhaité qu'une réflexion prospective transversale sur le sujet soit envisagée.

Le Conseil des Professions a ensuite abordé la question de la trésorerie des entreprises. Un point a été fait sur les dispositifs mis en place par l'État ces derniers mois, à commencer par les PGE. À ce sujet, la CAPEB a rappelé sa demande qu'un accord soit formalisé avec les banques afin que les taux annoncés par le Gouvernement soient effectifs sur l'ensemble du territoire pour toutes les TPE et pas seulement indicatifs. Par précaution, et compte tenu des incertitudes qui demeurent en termes d'activité pour 2021, elle invite les entreprises à ne pas hésiter à solliciter ces prêts avant la fin du dispositif, fin décembre 2020.

Les membres du Conseil des Professions ont par ailleurs évoqué l'organisation des Journées Professionnelles de la Construction de Lyon pour lesquelles de nombreuses mesures de protection sanitaire



devront être prises. Pour autant, le Conseil a noté les craintes qui s'expriment tant du côté des partenaires que des CAPEB départementales et a jugé opportun d'interroger le Réseau pour connaître le nombre estimé de délégués présents à ces journées.

Tirant les enseignements des modes de fonctionnement qui ont prévalu pendant le confinement, le Conseil a souhaité pouvoir intercaler des réunions de conseillers professionnels en visio entre les 4 réunions déjà programmées en présentiel.

Le Conseil d'administration sera saisi de ce souhait qui nécessite une modification du Règlement intérieur.

C'est ensuite la problématique de la RE2020 qui a été examinée et plus particulièrement l'Analyse du Cycle de Vie Dynamique sur laquelle pourrait reposer le calcul de l'empreinte carbone des matériaux et qui serait a priori plus favorable à l'usage du bois que du béton. Le Conseil a rappelé que la CAPEB a toujours défendu un équilibre entre les filières et la mixité des matériaux dans les constructions. Elle entend travailler dans cet esprit sur l'ACV et l'empreinte carbone des matériaux biosourcés.

Les membres du Conseil des Professions ont aussi évoqué les propositions de la convention citoyenne sur le climat pour les déplacements des usagers de la route qui induiront des complications dommageables sur les livraisons ou le stationnement. Les conséquences néfastes dans la vie des entreprises en termes de réorganisation et les bonnes pratiques locales seront listées en vue du débat parlementaire à venir et afin que le Réseau, dans son ensemble, puisse porter nos positions auprès des députés, des sénateurs et des maires.

(Suite p. 4)



ÉCONOMIE

→ DES FICHES PRATIQUES POUR AIDER LES ENTREPRISES À S'ENGAGER DANS LE BIM

Le BIM inspire encore une vraie frilosité faute d'être connu par les entreprises. Pour les aider à réfléchir au sujet et à s'engager dans une démarche BIM, la CAPEB a mis au point 10 fiches pratiques très concrètes.



Ces fiches ont été réalisées par le groupe numérique de la Confédération et les CAPEB Bretagne et Morbihan, en s'appuyant sur les retours d'une expérimentation menée auprès de six entreprises artisanales du bâtiment. La première de ces fiches est un mode d'emploi générique présentant un lexique des termes du BIM ainsi qu'un logigramme permettant d'utiliser les fiches en fonction des différentes situations de l'entreprise.

Elle précise quelles sont les fiches à utiliser dans tous les cas, celles qu'il faut utiliser dans le cadre d'un marché de travaux et celles qui correspondent à des étapes de ces marchés (remises d'offres, préparation, exécution du chantier). Elle donne également accès aux ressources et informations complémentaires.

Les 9 autres fiches guident les entreprises en fonction de leur cas : mettre en place une stratégie BIM, se doter des outils numériques pour faire du BIM, répondre à un appel d'offre avec BIM, réaliser une maquette 3D comme outil d'aide au chiffrage, à la vente ou à la décision, préparer le chantier en anticipant les risques grâce à une maquette, utiliser une plateforme collaborative pour échanger avec les autres acteurs du projet, préparer le chantier à l'aide d'une maquette numérique, utiliser la plateforme collaborative et la maquette numérique sur le chantier, utiliser la maquette numérique pour réaliser son DOE, utiliser la maquette pour déconstruire. [Téléchargez l'ensemble des fiches ici.](#)

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

→ MAPRIMERÉNOV : ENCORE TRÈS COMPLIQUÉE ET PEU LISIBLE !

Si l'objectif de la remise à plat des aides aux travaux de rénovation énergétique était de redistribuer l'enveloppe disponible et de privilégier les plus modestes, alors c'est une réussite !

Car en effet, les aides différenciées selon les revenus des bénéficiaires et la nature des travaux réalisés sont très généreuses pour les ménages les plus modestes et quasi inexistantes pour les plus aisés. Pour ces derniers d'ailleurs, les travaux éligibles sont très réduits : les isolations de murs, de toitures terrasses, de rampants de toiture et de plafonds de combles et les rénovations globales. Affirmer dans ce cas que MaPrimeRénov est ouverte à tous est vrai mais avec toutefois des omissions troublantes. En dépit de nos demandes répétées pour rendre le dispositif beaucoup plus lisible tant par les ménages que par les entreprises, nous devons déplorer que les modalités de la prime ainsi remaniées fassent l'objet encore d'une grande complexité. Les modalités de mises en œuvre de ces nouvelles dispositions ne seront pas simples non plus, même si elles permettront à ce nouveau dispositif plus favorable de rentrer plus tôt en vigueur. Dès le 1^{er} octobre.

Ainsi, pour les ménages modestes et très modestes, les travaux seront immédiats tout comme le dépôt du dossier alors que ce dépôt devra être fait au 1^{er} janvier 2021 pour les revenus intermédiaires et aisés. Le cas des bailleurs est encore différent

puisque'ils pourront faire des travaux immédiatement mais leur dossier devra être déposé à partir du 1^{er} juillet 2021... Les copropriétaires, eux, devront déposer leur dossier à partir du 1^{er} janvier prochain. Mais, bailleurs et copropriétaires peuvent signer un devis et avoir commencé les travaux depuis le 1^{er} octobre ! L'accès des copropriétés à ce dispositif est toutefois fortement conditionné puisque, pour être éligibles à la prime, les travaux réalisés devront permettre d'atteindre un gain énergétique de 35%. En outre, la copropriété devra être composée d'au moins 75% de résidences principales.

Le régime des bonus rajoute des échéances et des conditions supplémentaires à ce dispositif. Ainsi, le bonus pour travaux permettant de sortir un logement de la catégorie des passoires thermiques nécessitera un audit préalable aux travaux. Les ménages modestes, déjà éligibles à MaPrimeRénov, pourront déposer leur demande et effectuer des travaux d'ici la fin de l'année dans le système actuel, puis redéposer une demande pour obtenir le bonus à partir du 1^{er} janvier 2021. Simple... Il faut ajouter à cela que si le bénéficiaire occupe son logement, il pourra demander à bénéficier d'un bonus (passoire thermique, BBC, AMO) au 1^{er} janvier mais s'il est bailleur ce sera au 1^{er} juillet.

Au final, ces différentes échéances sont sources d'incompréhensions tout comme la présentation des étapes à respecter pour obtenir une prime. Ainsi, il est indiqué que le bénéficiaire doit faire exécuter

→ PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT : SOYEZ PRÉVOYANTS, ANTICIPEZ 2021 !

Toutes les entreprises, individuelles ou en société, quelle que soit leur taille, ont la possibilité de demander un PGE jusqu'au 31 décembre 2020.

Le montant du prêt peut représenter jusqu'à 3 mois du chiffre d'affaires réalisé en 2019. Aucun remboursement n'est exigé la première année. Les taux de remboursement annoncés par l'État au terme d'un accord avec la Fédération bancaire française, iraient de 1% à 2,5% en fonction de la durée choisie pour rembourser. Les banques se seraient engagées à pratiquer un taux de 1 à 1,5% pour les prêts qui seront remboursés d'ici 2022 ou 2023 et de 2 à 2,5% pour ceux remboursés d'ici 2024 et 2026.

La CAPEB demande confirmation de ces engagements pour s'assurer que partout en France, et quelle que soit la taille de l'entreprise, ces taux seront bien appliqués.

Les TPE du bâtiment n'ont que modérément eu recours à ces prêts (10 à 15% seulement) et celles qui ont choisi de le faire n'ont pas forcément utilisé ce prêt immédiatement mais l'ont pris en réserve, anticipant une contraction de leur activité. Car, en effet, si l'activité est répartie pour la plupart des entreprises aujourd'hui, il s'agit pour beaucoup d'un rattrapage de chantiers qui n'ont pas pu se faire au printemps ou cet été. Rien ne permet d'affirmer à ce jour que les carnets de commandes resteront garnis en 2021. Dès lors, sachant que les PGE n'existeront plus l'an prochain, il peut être judicieux d'en souscrire un avant la fin de l'année pour anticiper des jours moins fastes ou mieux, pour investir et s'équiper.



les travaux par un artisan qualifié puis demander le versement de la prime et celui des CEE. Or, si la demande de CEE est formulée après la réalisation des travaux, les CEE seront refusés car ils doivent être demandés avant le commencement des travaux. La présentation de ces nouvelles modalités devra donc être revue sur ce point.

Évidemment, ces nouvelles dispositions vont néanmoins dans le bon sens : ouverture aux revenus élevés (mais trop faible), ouverture aux propriétaires bailleurs, ouverture aux copropriétés (mais avec des conditions trop restrictives), mise en œuvre au 1^{er} octobre théoriquement (mais dans la pratique ce sera beaucoup plus compliqué). Mais, la CAPEB rappelle surtout qu'il est impératif, pour simplifier grandement le dispositif RGE, de mettre en place l'audit au coup par coup en fin de chantier pour les non RGE.

La CAPEB rappelle également sa demande de mettre en place un dispositif ambitieux d'accompagnement des entreprises dans la gestion des formalités administratives découlant du RGE et des CEE. Mme Wargon nous avait donné son accord pour la création de postes de développeurs au sein de nos CAPEB afin d'aider les entreprises à gérer leur demande de qualification et leur demande de CEE.



FORMATION

→ LA RÉVISION DU BTS AMÉNAGEMENT FINITIONS EST BOUCLÉE

La semaine dernière, la CAPEB a accueilli la dernière session de révision du BTS Aménagement Finitions.

Le groupe de travail a ainsi finalisé cette révision commencée depuis un an et demi. Y participaient des inspecteurs et chefs de travaux de l'Éducation Nationale, des formateurs de Lycée et de CFA, le CCCA BTP et des entreprises de la CAPEB et de la FFB.

La CAPEB a été présente tout le long de ces travaux avec des représentants de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation, de l'UNA

Maçonnerie Carrelage et de l'UNA Peinture Vitrierie Revêtements.

L'Éducation Nationale avait la volonté de réduire le nombre de diplômés mais les professionnels ont considéré que cette formation demeurerait nécessaire.

Après ce cursus de deux années, les diplômés pourront partir en bureau d'étude, devenir chefs de chantiers ou formateurs, être aptes

à reprendre une entreprise ou poursuivre avec une licence Aménagement Finition. Autrement dit, beaucoup d'opportunités qui sont, par ailleurs, nécessaires à la filière et à son développement.

Après validation par l'administration, ce diplôme changera de nom et sera enseigné dès septembre 2021 pour une première génération de diplômés à l'été 2023.

MÉTIER

→ L'UNA 3E S'ASSOCIE À SA FILIÈRE POUR PROTESTER CONTRE LES OFFRES COUPLÉES DITES « BUNDLES »

Il s'agit d'offres que les fournisseurs d'énergie envisagent de proposer couplant les systèmes de pilotage des consommations et la fourniture d'énergie dans les bâtiments privés.

Dans un courrier commun adressé à la Ministre du Logement Emmanuelle Wargon, l'ensemble des représentants de la filière électrique du bâtiment (UNA 3E CAPEB, FDME, FFIE et IGNES) alerte sur les risques d'un dérapage du marché des systèmes de pilotage des consommations vers des solutions basiques, des accessoires de base standard, loin des solutions évolutives nécessaires pour répondre aux besoins personnalisés des utilisateurs.

Ils ont rappelé à Mme Wargon que les industriels font

d'importants efforts pour innover dans des solutions de qualité, performantes, sécurisées et fiables, que les distributeurs professionnels sont présents partout dans les territoires pour accompagner et conseiller les intégrateurs électriciens leur permettant ainsi de proposer des solutions fiables, respectueuses des normes, adaptées et personnalisées en fonction de l'usage de leurs clients.

Ces offres couplées risquent, au contraire, de privilégier des produits asiatiques et posés par par des sous-traitants peu qualifiés pour des opérateurs de télécommunications qui installent sauvagement les câbles. Toute la filière électrique du bâtiment considère



ainsi qu'au lieu d'accélérer la massification du pilotage énergétique des logements en France pour mieux maîtriser les consommations d'énergie ou les nouveaux usages (effacement, bornes de recharges des véhicules électriques...), ces offres couplées - sans contrepartie sur la qualité et l'adéquation réelle aux besoins de l'utilisateur - prennent le chemin de la destruction de valeur et donc demain de pertes d'emplois qualifiés.

Les 4 Présidents de la filière demandent à Mme Wargon de laisser les Français choisir de souscrire indépendamment de leur contrat de fourniture d'énergie, un contrat spécifique pour bénéficier d'un système de pilotage répondant pleinement à leurs attentes.

RÉSEAU

→ LES NOUVELLES DU RÉSEAU

PAYS BASQUE

Laurence Péant qui assurait le Secrétariat général de la CAPEB Pays Basque, a pris sa retraite après 40 années au service de la CAPEB et des artisans du bâtiment.

Son poste de Secrétaire générale ne sera pas remplacé car le rapprochement des CAPEB 64A, 64B et 65 sera effectif au 1^{er} janvier prochain.

C'est le Secrétaire général de la CAPEB Béarn & Soule, Pierre-Jean Combes, qui assurera le Secrétariat général de la nouvelle CAPEB Adour-Pyrénées.

MAINE-ET-LOIRE

Rémi Viretto, qui assurait jusqu'ici le Secrétariat général de la CAPEB Maine-et-Loire, a pris les fonctions de Directeur Général de CAPEB Solutions, la structure créée par 4 des 5 CAPEB des Pays-de-la-Loire (44, 49, 53, 72) pour mutualiser leurs services.

En conséquence, Gilles Hamon, qui était adjoint, est désormais le nouveau Secrétaire général de la CAPEB Maine-et-Loire.

DOUBS

Sandy Baumgartner assure désormais le Secrétariat général de la CAPEB du Doubs.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Réseau CAPEB.

OCCITANIE

La CAPEB Occitanie a changé de Président. C'est maintenant Vincent Perez, Président de la CAPEB Ariège, qui occupe cette fonction.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ RÉSEAU

Le Président confédéral participait mercredi soir à la réunion du comité éditorial de la communication prête à l'emploi à laquelle se sont joints les Secrétaires généraux qui le souhaitaient, comme cela avait été proposé lors de la dernière réunion des Secrétaires généraux. Il s'agissait de dresser un bilan un an après le lancement de la CPE et d'envisager les pistes d'amélioration à apporter à ce service confédéral.

Le Président avait prévu de terminer sa semaine avec l'assemblée générale de la CAPEB Moselle à Metz.

■ CNFA



Jean-Christophe Repon a accueilli mercredi matin les participantes à la CNFA qui se tenait en visioconférence sous la houlette de la Présidente Cécile Beaudonnat. Nous reviendrons bien sûr sur les débats de cette commission nationale la semaine prochaine.

■ PARITARISME

Après avoir rencontré les représentants de la CGT, Jean-Christophe Repon, accompagné de Corine Postel 1ère vice-présidente en charge des affaires sociales et de Gilles Chatras, vice-président en charge de la formation et

du Réseau, poursuit ses bilatérales avec les organisations de salariés et recevait cette semaine les représentants de la CFDT. D'autres rendez-vous suivront, notamment avec FO et l'UNSA.

Par ailleurs, le Bureau confédéral s'est réuni en visioconférence très brièvement mercredi matin en vue de préciser la position de la CAPEB sur les 2 projets de Conventions collectives nationales du bâtiment (pour les entreprises jusqu'à 10 salariés et pour les plus de 10) qui sera remis aux organisations de salariés en vue de la prochaine négociation prévue la semaine prochaine.

■ PARTENARIATS

Un comité de pilotage des partenariats Béranger Développement avait lieu ce mercredi pour faire le point sur les partenariats en cours et sur les projets.

■ PRESSE

Le Président de la CAPEB recevait ce mercredi le Président de l'AJC (Association des Journalistes de la Construction) qui est également Rédacteur en chef de Batiweb. Il s'agissait d'une prise de contact et aussi d'une occasion de préciser nos préoccupations immédiates.

■ ASSEMBLÉE NATIONALE

Le député de la Moselle, Christophe Arend, rapporteur sur les crédits logement du projet de loi de finances au sein de la Commission Développement durable de l'Assemblée nationale, a entendu la CAPEB cette semaine. Le Président Jean-Christophe Repon a

ainsi présenté au député nos priorités en matière de fiscalité incitative aux travaux et de soutien aux entreprises, notamment. La CAPEB a également été auditionnée par le rapporteur à la Commission des Finances sur les crédits énergie du PLF. C'est Sabine Basili, vice-présidente en charge des affaires économiques qui représentait la CAPEB à cette occasion.

■ MINISTRES DU LOGEMENT ET DU TRAVAIL

Le Président Repon s'est entretenu lundi avec Emmanuelle Wargon concernant les nouvelles modalités d'accès et d'attribution de MaPrimeRénov et a pu l'alerter à cette occasion sur la nécessité de clarifier certains points qui, en l'état, peuvent être sources de confusion. La Ministre du Logement a accueilli favorablement ces critiques constructives. Jeudi, c'était un entretien avec la Ministre du Travail qui était prévu. Le Président de la CAPEB a pu évoquer avec Elisabeth Borne les questions de représentativité et le dialogue social en panne dans le bâtiment, qui impacte très directement le fonctionnement des outils de la formation de la branche (CCCA-BTP et Constructys).

■ ACTION LOGEMENT

Vendredi, un rendez-vous était prévu avec les représentants d'Action logement qui gère notamment MaPrimeRénov. Les sujets n'ont donc pas manqué pour cette première rencontre. S'y est ajoutée la question du financement du logement social dans les territoires d'Outre-Mer.

■ L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Il a également été question de la création d'une association de la filière ventilation qui associerait l'ensemble des métiers dans le but de défendre les intérêts de ces acteurs, mis à mal par les abus et fraudes en tous genres souvent suscités malheureusement par les aides financières en faveur de ces travaux. Le prochain Conseil d'administration aura à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil a par ailleurs évoqué la préparation de la 5ème période des certificats d'économies d'énergie, les évolutions à venir du dispositif RGE et les annonces que la Ministre du Logement devait faire après la tenue du Conseil concernant les nouveaux barèmes.

Les principales revendications de la CAPEB en matière de gestion des déchets (devis, tri, bordereau) ont été rappelées puis les derniers travaux menés dans le cadre du programme Profeel ont été présentés (et notamment un projet de PV de réception) tout comme ceux conduits dans le cadre du Plan BIM qui donneront lieu, notamment, à la diffusion de fiches pratiques pour les entreprises.



Les questions de formation ont conclu la journée : le développement d'une offre de formation au travers de la constitution d'un consortium pour lequel la CAPEB est sollicitée par le CEREMA, la prolongation du dispositif Feebat, son nouveau module dédié à l'audit énergétique et son site revisité, la boîte à outils mise au point avec les UNA pour accompagner les conseillers professionnels porteurs de mandat formation dans leurs missions.